

## 1. OBJET

La pratique optimale de l'hygiène des mains, demeure la première mesure de prévention des infections nosocomiales. La flore transitoire est composée de germes acquis à partir des patients, de l'environnement ou du matériel contaminé.

La transmission de cette flore se fait par les mains du personnel soignant au cours de soins et est la cause principale des infections nosocomiales.

La friction des mains avec une solution ou gel hydro-alcoolique est le moyen le plus efficace pour éliminer la flore transitoire.

Cette procédure s'applique avant tout geste de soins (non aseptique), entre les actes de soins et à la prise du travail. Les indications à ce geste sont listées dans la fiche technique.

## 2. CATEGORIE CDC : IB

## 3. DOMAINE D'APPLICATION

Bloc opératoire, salle de réveil, stérilisation.

## 4. RESPONSABILITES

L'ensemble du personnel médical et paramédical.

## 5. DEROULEMENT

### Produit

- solution ou gel hydro-alcoolique pour la désinfection des mains.

### Technique

- verser suffisamment (3 ml au minimum) de solution ou gel hydro-alcoolique dans le creux de la main sèche
- frictionner les mains et les poignets sans oublier les pouces, les espaces inter digitaux, la pulpe des doigts, jusqu'à évaporation de la solution env. 30 secondes.

### Remarque

Les bijoux, bagues et montre doivent être enlevés avant la prise du travail (cf. « procédure tenue vestimentaire »)

**Nous avons choisi l'option de solution ou gel hydro alcoolique pour la désinfection hygiénique des mains mais en aucun cas pour la désinfection chirurgicale**

## 6. DOCUMENTS ASSOCIES

Fiche technique : indications pour la désinfection hygiénique des mains au bloc opératoire.

Fiche technique : image, méthode standard par friction pour la désinfection hygiénique des mains

## 7. INDICATEUR DE COMPLIANCE

Surveillance de la consommation du produit : exigée

Surveillance du site opératoire : proposée

Surveillance des infections nosocomiales : proposée

## 8. VALIDATION

Ce document a été élaboré par l'Unité HPCI en collaboration avec le groupe de travail bloc opératoire constitué d'infirmières en HPCI et de professionnels travaillant dans les blocs opératoires du canton de Vaud sous l'expertise du SMPH, CHUV.

**Ce document peut être appliqué comme une directive par les différents établissements de soins du canton de Vaud.**